



## 1. Introduction

Bienvenue en tant qu'actionnaire de JUPITO, une plateforme SaaS dédiée à la gestion d'hôtels. Les présents Termes et Conditions ont pour but de définir les droits, obligations, et responsabilités des actionnaires au sein de JUPITO. En achetant des actions, vous acceptez ces termes dans leur intégralité. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [[contact@jupito.top](mailto:contact@jupito.top)].

## 2. Admissibilité et Processus d'Achat

### 2.1 Éligibilité

Seules les personnes majeures (âgées de 18 ans ou plus) et disposant des capacités légales peuvent devenir actionnaires de JUPITO.

### 2.2 Nombre Limité d'Actions

Le nombre total d'actions de JUPITO est strictement limité à 1 000 actions. Une fois ces actions épuisées, aucune nouvelle action ne sera émise.

### 2.3 Prix des Actions

Le prix de chaque action est fixé à 150 000 FCFA. Ce prix est ferme et ne pourra être modifié après l'achat, sauf en cas de décision particulière par l'administration de JUPITO.

### 2.4 Procédure d'Achat

Les actions peuvent être achetées via la plateforme en ligne de JUPITO. Les acheteurs doivent s'inscrire, passer une vérification KYC (Know Your Customer), et effectuer le paiement par les moyens acceptés sur la plateforme.

## 3. Droits des Actionnaires

### 3.1 Distribution des Dividende

Pour chaque tranche de 1 000 hôtels abonnés à la plateforme JUPITO, un dividende mensuel de 10 000 FCFA par action sera versé aux actionnaires. Les actionnaires recevront leurs paiements mensuels de manière proportionnelle au nombre d'actions détenues.

### 3.2 Part des Taxes sur les Réservations

Pour chaque réservation ou paiement effectué via la plateforme JUPITO, une taxe de 100 FCFA sera appliquée. De cette taxe, 25 FCFA seront redistribués aux actionnaires en fonction de leur nombre d'actions. La redistribution sera effectuée sur une base mensuelle.

### 3.3 Transfert d'Actions

Les actions de JUPITO peuvent être transférées à d'autres personnes sous réserve d'approbation par l'administration de JUPITO. Le transfert devra être notifié à JUPITO et respectera les procédures définies par la société.

## **4. Obligations des Actionnaires**

### **4.1 Vérification KYC**

Les actionnaires doivent soumettre des informations vérifiables dans le cadre de la procédure KYC. Cette vérification est obligatoire pour garantir la conformité légale et la sécurité des transactions.

### **4.2 Conformité aux Règlements**

Les actionnaires s'engagent à respecter les lois locales et internationales, y compris celles relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

## **5. Paiement des Dividendes**

### **5.1 Fréquence des Paiements**

Les dividendes seront payés mensuellement, en fonction du nombre d'actions détenues et des performances de la plateforme (nombre d'hôtels abonnés et transactions effectuées).

### **5.2 Modalités de Paiement**

Les dividendes seront versés par virement bancaire sur le compte enregistré du détenteur d'actions, ou via tout autre mode de paiement autorisé par JUPITO.

### **5.3 Report ou Suspension des Dividendes**

JUPITO se réserve le droit de reporter ou suspendre les paiements des dividendes en cas de force majeure, de décisions administratives ou de baisse significative des performances financières de l'entreprise.

## **6. Taxes et Impôts**

Les actionnaires sont responsables de déclarer et de payer leurs impôts ou taxes en fonction des lois fiscales de leur pays de résidence. JUPITO ne peut être tenu responsable des obligations fiscales des actionnaires.

## **7. Modification des Termes et Conditions**

JUPITO se réserve le droit de modifier ces Termes et Conditions à tout moment. Les modifications seront communiquées aux actionnaires par email ou via la plateforme en ligne. En cas de désaccord avec les modifications, les actionnaires auront la possibilité de demander le rachat de leurs actions, sous réserve des dispositions en vigueur.

## **8. Résolution des Litiges**

En cas de litige entre JUPITO et ses actionnaires, les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable. Si aucun accord ne peut être trouvé, le litige sera soumis à la juridiction compétente en Côte d'Ivoire.

## 9. Résiliation et Cession des Actions

### 9.1 Droit de Résiliation

Les actionnaires peuvent résilier leur participation à tout moment en cédant leurs actions à un tiers, sous réserve des conditions de transfert. JUPITO se réserve également le droit de racheter les actions dans certaines circonstances définies par l'administration.

### 9.2 Procédure de Cession

La cession d'actions doit être notifiée à JUPITO par écrit et est soumise à l'approbation du comité de direction. Le prix de cession des actions doit être convenu entre les parties et respecter les règles édictées par JUPITO.

## 10. Protection des Données Personnelles

JUPITO s'engage à protéger la confidentialité des données personnelles des actionnaires, conformément aux lois en vigueur. Les informations collectées dans le cadre de la procédure KYC et des transactions seront sécurisées et utilisées uniquement dans le cadre de l'activité de JUPITO.

## 11. Force Majeure

JUPITO ne peut être tenu responsable des retards ou manquements dans l'exécution de ses obligations envers les actionnaires, dus à des événements indépendants de sa volonté, tels que des catastrophes naturelles, des troubles politiques, ou toute autre circonstance de force majeure.

## 12. Contact

Pour toute question ou demande d'information supplémentaire concernant ces termes et Conditions, veuillez nous contacter à [\[contact@jupito.top\]](mailto:contact@jupito.top)

